

PAR COURRIEL

Québec, le 21 mars 2024

Madame Nathalie Belhumeur
Secrétaire
Commission de l'économie et du travail
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Résolution du comité exécutif du SPUL appuyant les recommandations de la FQPPU concernant le projet de loi modifiant principalement la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de l'économie et du travail,

Le comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) a pris connaissance du projet de loi n° 44, *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*, et souhaite vous faire parvenir ses plus vives inquiétudes face à ce projet de loi.

Nous avons par ailleurs examiné le mémoire produit par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), intitulé *Protéger la recherche au Québec – toute la recherche*, qui a été présenté le 20 mars 2024 devant la Commission de l'économie et du travail.

Afin de soutenir les recommandations formulées par la FQPPU, le comité exécutif du SPUL a adopté la résolution suivante :

Résolution du comité exécutif du SPUL à l'intention des membres de la commission sur le projet de loi modifiant principalement la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*

CONSIDÉRANT le rôle essentiel que joue la recherche fondamentale dans l'avancement des connaissances;

CONSIDÉRANT l'importance des recherches d'orientation critique en regard de la santé démocratique de la société et de ses institutions;

CONSIDÉRANT QUE la recherche qui est pertinente du point de vue de l'intérêt collectif et de la quête du bien commun ne saurait se réduire aux approches porteuses d'innovations (qu'elles soient sociales, technologiques ou autres) ou susceptibles de générer des retombées économiques;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver et de garantir durablement un financement public de la recherche dans chacun des grands secteurs actuellement couverts par les Fonds de recherche du Québec (FRQ);

CONSIDÉRANT QUE les disciplines financées par chacun des trois secteurs (Nature et technologies, Société et culture, Santé) sont soumises à des contraintes et des manières de faire spécifiques, et vu l'importance de tenir compte de ces spécificités pour assurer la vitalité et la pertinence de la recherche dans chacun de ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE la recherche et l'enseignement supérieur se nourrissent l'un de l'autre et sont de fait inextricablement liés, tant dans le travail des professeures et professeurs d'université qu'en regard de la formation des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et qu'il est dans l'intérêt collectif que les deux soient de la responsabilité du même ministère;

CONSIDÉRANT le projet de loi modifiant principalement la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche* (« projet de loi 44 »), qui prévoit à la fois le transfert des principales responsabilités en recherche du ministère de l'Enseignement supérieur vers le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la fusion en un seul Fonds de recherche des trois Fonds de recherche du Québec (FRQ) que sont les Fonds santé, nature et technologie, société et culture;

CONSIDÉRANT l'absence de consultation du milieu universitaire dans l'élaboration de ce projet de loi.

Le comité exécutif du SPUL :

Exprime ses plus vives inquiétudes face aux changements prévus dans le projet de loi n° 44;

Dénonce le déficit démocratique de ce projet de loi déposé sans aucune consultation préalable des professeures et professeurs d'université;

Demande au gouvernement du Québec :

- *D'appliquer les recommandations faites par la FQPPU dans le mémoire soumis à la commission, notamment;*
- *De renoncer à retirer au ministère de l'Enseignement supérieur ses responsabilités en recherche au profit du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;*
- *De préserver l'intégrité de chacun des Fonds de recherche du Québec.*

Nous espérons que nos préoccupations et celles de nombreux autres intervenants seront entendues et que toutes les mesures seront prises pour garantir la protection de la recherche au Québec.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Marie-Hélène Parizeau
Présidente du SPUL